



atelier du poisson volant

INSCRIPTION ATELIERS HEBDO 26/27

4, rue de St Petersburg 75008 Paris
Julie Konieczny - **06 61 76 60 98**
atelier.poisson.volant@gmail.com

Prénom et nom de votre enfant

Date de naissance

N° de téléphone

Adresse mail

Personne à contacter pendant l'atelier en cas de besoin et tel :

Joindre impérativement la photocopie d'attestation responsabilité civile (assurance scolaire)

Les ateliers HEBDOMADAIRES

30 séances à partir du 28 septembre 2026

MERCREDI 13h15 - 18h15

JEUDI 16h45 - 19h15

VENDREDI 15h15 - 18h15

SAMEDI 10h45 - 12h15 dès 3 ans avec la formule abonnement 10 séances uniquement

Les inscriptions ne seront prises en compte qu'à réception du bulletin, du règlement et dans la limite des places disponibles. Un accusé de réception vous sera adressé par mail en guise de confirmation d'inscription. Le paiement peut s'effectuer en émettant plusieurs **chèques** à l'ordre de l'atelier du poisson volant et en indiquant les dates de débits souhaités. Tous les chèques doivent être émis lors de l'inscription. ou par **virement (RIB ci-joint)** avec accusé à cette adresse atelier.poisson.volant@gmail.com

En signant le présent bulletin vous approuvez le règlement intérieur fourni ci-joint.

J'accepte que mon enfant soit photographié par l'équipe de l'atelier. Toute diffusion publique faisant l'objet d'une consultation préalable.

Je refuse que mon enfant soit photographié quelque soit l'usage auquel se destinent les clichés

Merci de nous indiquer les allergies de contact ou précautions alimentaires:

.....

.....

TARIFS

Les créneaux de 1h, 1h30, 2h ou 3h sont libres, c'est à vous de le choisir en fonction des places disponibles et de l'emploi du temps de votre enfant. Idéalement nous le fixons pour la saison entière.

ADHESION OBLIGATOIRE annuelle et familiale ... 15€

- 1h 610 €
- 1h30 650 €
- 2h 720 €
- 3h 800 € le mercredi ou le vendredi
- formule abonnement 10 séances **1h30** renouvelables ... 250 €

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Ce relevé est destiné à tout organisme souhaitant connaître vos références bancaires pour domicilier des virements ou des prélèvements sur votre compte

CR PARIS ET ILE DE FRANCE
PARIS AMSTERDAM
Tel. 0142810322 Fax. 0142819937



20/05/2021
00521

Intitulé du compte

L'ATELIER DU POISSON
VOLANT
4 RUE DE SAINT PETERSBOURG
75008 PARIS

Domiciliation

Code banque
18206

Code guichet
00021

Numéro de compte
60231023897

Clé RIB
20

IBAN

FR76 1820 6000 2160 2310 2389 720

Code BIC (Bank identification code) - code SWIFT

AGRIFRPP882



Association L'Atelier du Poisson Volant
4, rue de Saint Petersburg
75008 Paris

Le présent Règlement Intérieur précise les règles en matière d'organisation, de fonctionnement, de vie interne et de discipline de l'association.

- 1/ Tout membre de l'association doit s'acquitter d'une adhésion annuelle pour pouvoir participer aux différentes activités proposées par l'Atelier du Poisson Volant.
- 2/ Chaque adhésion est valable pour la famille entière et pour l'année scolaire (de septembre à août).
- 3/ Tout semestre commencé est dû. Aucun remboursement ne peut être exigé.
- 4/ Un atelier manqué par un participant peut éventuellement être rattrapé sur une autre séance, selon les possibilités d'accueil et en accord avec l'animateur concerné. En aucun cas un atelier manqué par un participant ne peut être remboursé.
- 5/ Tout atelier annulé par L'Atelier du Poisson Volant sera remplacé par un autre atelier à une date ultérieure mais ne sera pas remboursé.
- 6/ L'Atelier du Poisson Volant se réserve le droit de reporter ou d'annuler une activité si le nombre d'inscriptions minimum n'est pas atteint. En cas d'annulation, les règlements versés seront remboursés dans leur totalité ou reportés sur une prochaine session, selon l'arrangement avec le participant.
- 7/ Assuré par l'assurance de l'Atelier, chaque participant doit néanmoins nous fournir la copie d'une attestation de responsabilité civile (ou assurance scolaire) à son nom propre, valable pour l'année en cours.
- 8/ Les adhérents sont tenus de signaler toute contre-indication médicale ou allergie les concernant (ou concernant leurs enfants) susceptibles de les mettre en danger dans le cadre de l'atelier et des différentes activités proposées.
- 9/ Les enfants/participants sont sous la responsabilité des animateurs uniquement pendant la durée des ateliers.
- 10/ Tout adhérent, participant, animateur perturbant les ateliers ou compromettant la sérénité ou la sécurité du lieu et des autres participants pourra en être exclu temporairement ou définitivement, sur décision de l'équipe d'animation et en accord avec le Bureau de l'association. L'exclusion n'a pas à être motivée.
- 11/ Le calendrier des ateliers hebdomadaires et des stages est fixé en début d'année scolaire. En cas de modification ultérieure, les adhérents seront tenus informés dans les meilleurs délais.
- 12/ Les dates et les horaires seront respectés.
- 13/ Toute absence devra être signalée.
- 14/ Une salle d'attente est à disposition à l'étage, partagée avec l'Ecole de Musique « Octave & Arpège ». Ce n'est pas une salle de jeu et les enfants doivent y être sous surveillance.
- 15/ L'équipe d'animation prend régulièrement des photos des enfants au travail ou de leurs œuvres pour les transmettre aux parents ou les exposer sur le Site Internet de l'Atelier du Poisson Volant. Il en est de même pour tous les participants aux différentes activités de l'Atelier. Les personnes qui refusent d'être photographiées ou que leurs enfants le soient doivent le signaler à l'équipe de l'Atelier afin que leur décision soit respectée.

Le présent Règlement Intérieur a été établi et validé par l'Assemblée Générale du 1^{er} septembre 2012 : Mr Jean-Christophe VIGNAUD (Président), Mr Julien CHOLLET (Trésorier), Melle Julie KONIECZNY & Melle Emilie TRUCHET (Responsables pédagogiques et animatrices).

NOM, prénom (votre enfant), date et signature :